

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2022

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 4930)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC48

présenté par

M. Juanico, Mme Victory, Mme Manin et Mme Tolmont

ARTICLE 1ER QUINQUIES B

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'article 1^{er} *quinquies* B, inséré au séance au Sénat.